



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 juin 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 27 juin 2011

SUBVENTION AUX ORGANISMES OEUVRANT
DANS LE DOMAINE DU HANDICAP

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
27 juin 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Denis THOMMEROT -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Guillaume JUIN donne pouvoir à Elsie COLAS
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Geneviève GAILLARD -

Excusés :

VIE ASSOCIATIVE

**SUBVENTION AUX ORGANISMES OEUVRANT DANS LE DOMAINE
DU HANDICAP**

Madame Nicole IZORE Conseillère Municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Il vous est proposé d'accorder les subventions à des organismes oeuvrant dans le domaine du handicap ci-dessous nommés :

Au titre du fonctionnement :

- Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de l'Association des Paralysés de France pour le suivi et l'accompagnement des personnes handicapées dans la vie quotidienne. : **2 500 €.**
- Le Groupement PEP / APAJH des Deux-Sèvres : **5 000 €**

Au titre d'une manifestation :

- L'Association des Paralysés de France – Délégation des Deux-Sèvres pour l'organisation de la semaine de sensibilisation à l'handicap : **2 000 €**

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

| | |
|---|----------------|
| Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'Association des Paralysés de France | 2 500 € |
| Le Groupement PEP / APAJH des Deux-Sèvres | 5 000 € |
| L'Association des Paralysés de France – Délégation des Deux-Sèvres | 2 000 € |

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer et à verser aux organismes concernés les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 1
Excusé : 1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Christophe POIRIER